

COMMUNICATION SUR LA RENTRÉE DES CLASSES

La rentrée des classes donne chaque année le coup d'envoi de notre vie communale, et cette rentrée 2008 a été placée sous le signe de la nouveauté.

En effet deux nouveaux directeurs ont pris leurs fonctions à l'école primaire P.Valéry et à l'école maternelle des Templiers. Nous souhaitons la bienvenue à madame Christine Chrétien et à madame Isabelle Cilia.

Nous accueillons actuellement dans nos établissements 972 enfants répartis dans 13 classes de maternelles (337 élèves) et 25 classes élémentaires (635 élèves). Cet effectif est en légère diminution par rapport à l'année 2007/2008. Grâce à la configuration de notre carte scolaire qui comprend outre les secteurs traditionnels, un secteur « souple », nous pouvons maintenir le nombre de classes existant tout en conservant un faible effectif par classe pour le bien être des enfants et de leurs enseignants.

722 collégiens ont fait leur rentrée cette année au collège A. Maurois.

- 41 enseignants sont actuellement en poste sur le territoire de notre commune dans les écoles maternelles et élémentaires, parmi eux nous comptons un enseignant spécialisé (RASED) qui intervient dans toutes nos écoles ainsi qu'un enseignant de CLIN prenant en charge les enfants non francophones de notre commune.

Les directeurs d'écoles ont eu la possibilité de conserver dans leur établissement les personnes en « Contrat d'Avenir » afin de les aider dans leurs tâches administratives ou auprès d'enfants handicapés.

L'école et la commune sont à Epinay des partenaires privilégiés.

Ainsi, la ville a affecté en 2008 à l'action scolaire et périscolaire des moyens importants tant en fonctionnement qu'en investissement. Avec 2,165 M€, les dépenses de fonctionnement représentent 19,19 % du budget de fonctionnement de la ville et celles d'investissement s'élèvent à 0,147 M€ afin d'assurer :

- les charges de fonctionnement liées au bâtiment (entretien, réparations, chauffage, éclairage, nettoyage),
- l'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement,
- la mise à disposition d'agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), la ville attribue une ATSEM par classe dans chaque école maternelle.

Ce budget se répartit de la façon suivante :

► La dotation scolaire

Chaque établissement maternel et élémentaire reçoit une dotation de 61 € par enfant inscrit. Cette dotation permet aux enseignants d'acquérir les livres et les fournitures scolaires, de renouveler le mobilier et d'équiper les classes en matériel audio, vidéo,

informatique..., étant précisé que le matériel de reprographie et les abonnements Internet haut débit sont pris en charge directement par la commune.

► Les classes de découverte

Tous les ans, la municipalité permet aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires d'organiser des séjours en classes transplantées ou d'organiser des classes de découvertes sans nuitée pour les écoles maternelles.

Une enveloppe budgétaire est attribuée à chaque établissement, selon le mode de calcul suivant : nb d'élèves inscrits x 2.5 jours de séjours x 43,33 €.

Cette enveloppe comprend le transport, l'hébergement, les activités et les indemnités aux enseignants.

► Dotation aux coopératives scolaires

Afin de compléter l'apport financier des familles aux coopératives scolaires, la municipalité alloue une somme de 119 € par classe de maternelle et de 138 € par classe élémentaire.

Mais il existe de multiples autres services et équipements ...

A côté des obligations légales de la commune en matière d'enseignement, la Ville d'Épinay-sur-Orge va bien plus loin en ayant choisi de développer d'autres services contribuant à enrichir l'offre d'enseignement tels que :

■ Organisation de l'aide personnalisée dans le premier degré

Dans le cadre de l'aide personnalisée mise en place par le Ministère de l'Éducation Nationale à la rentrée 2008, la municipalité a réaménagé le temps de restauration et les activités liées à la pause méridienne, afin d'assurer le bon déroulement de ce dispositif, et d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

■ Accompagnement à la scolarité

La municipalité avec le concours des enseignants des écoles élémentaires a mis en place un accompagnement postscolaire depuis la rentrée 2003 afin d'aider les enfants qui rencontrent quelques difficultés scolaires.

Le financement de ce projet est pris en charge par le CCAS de la ville.

■ Accueil des enfants handicapés en milieu scolaire

Depuis plusieurs années, la Municipalité aide au recrutement des Auxiliaires de Vie Scolaire en proposant à l'Inspection Académique de l'Essonne, des Spinoliens intéressés par ces emplois.

La dotation scolaire s'élève à la somme de 100,00 € par enfant inscrit, pour permettre l'acquisition du matériel scolaire spécifique à leur handicap.

■ Stages de remise à niveau

La commune met à la disposition de l'Éducation Nationale des locaux afin de pouvoir accueillir les stages de remise à niveau des enfants du cycle 3 pendant les vacances scolaires.

■ Prévention dentaire

La municipalité prend tous les ans à sa charge le financement de la prévention dentaire dans les écoles élémentaires de la ville. En effet, 640 enfants environ sont examinés chaque année par un dentiste.

■ Prévention Routière

La Prévention Routière sensibilise les élèves de CM2 aux dangers de la route en mettant l'accent sur l'apprentissage et le respect du Code de la Route. La Municipalité prend à sa charge le financement de cette action préventive.

■ Caisse des Écoles

La Caisse des Écoles, établissement public, a pour vocation première l'entraide familiale. Chaque année la municipalité dote la Caisse des Écoles d'une enveloppe budgétaire et participe au financement d'un spectacle offert à tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires

En 2007, l'ensemble « dotation et spectacle » représentait un montant de 4755 €.

■ Dotation Collège A. Maurois

Bien que le collège soit sous la responsabilité financière du Conseil Général, la commune verse une subvention à deux associations du Collège : le Foyer regroupant les activités proposées à la pause méridienne (philatélie, ping-pong, ateliers...) et l'association sportive UNSS proposant des activités sportives aux collégiens, pour un coût global de 768 € + 323 € = 1091 euros.

■ Les services de restauration scolaire

Chaque école possède son propre restaurant scolaire où les enfants sont accueillis sans pré inscription.

■ Les activités péri et postscolaires et les activités de la pause méridienne

La commune participe activement à la vie périscolaire avec l'organisation des accueils pré et post scolaires et des animations de la pause méridienne, la gestion des accueils de loisirs maternels et primaires, l'organisation de colonies de vacances et le suivi des actions du Conseil Municipal d'Enfants. L'ensemble de ces prestations est géré par des équipes d'animateurs de qualité dont l'action est très appréciée des familles.

Au-delà des aides financières, la commune participe activement à la vie sportive des jeunes spinoliens en organisant, en partenariat avec les écoles des manifestations sportives :

■ Le cross des écoles, le cross du collège et les journées d'athlétisme.

■ Natation : la commune, via une convention avec la ville de Longjumeau, permet aux élèves des classes de CE1 des écoles élémentaires de se rendre à la piscine pour des séances de natation.

L'été 2008 a également été témoin de nombreux travaux réalisés dans les écoles :

- Rénovation complète du dortoir de l'école maternelle Paul Valéry et câblage de la BCD,
- Rénovation de l'étanchéité de la terrasse de l'école élémentaire Paul Valéry,
- Câblage et pose de films solaires dans la salle des maîtres, rénovation d'une cage d'escaliers, remplacement de l'armoire électrique (TGBT) et aménagement d'un espace vert de l'école élémentaire Albert Camus,
- Travaux d'étanchéité de la toiture et travaux de peinture dans la salle commune ainsi que dans le hall d'entrée de l'école maternelle des Templiers,
- Aménagement de l'espace vert et agrandissement de l'allée améliorant la circulation devant l'école maternelle Albert Camus,
- Acquisition de matériels pour les offices des restaurants.